

envoyés au bureau de distribution avant qu'ils soient déposés sur la table.

M. NEILL: S'agit-il ici de tous les rapports?

Le très hon. M. BENNETT: De tous les rapports disponibles. L'arrêté du conseil a été adopté précisément pour remédier à la situation mentionnée par l'honorable député. Il y eut un temps où l'année financière se terminait le 31 octobre.

M. NEILL: Le public en retirera de grands avantages.

Le très hon. M. BENNETT: De très grands.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver): Le ministre du Travail est-il prêt à nous renseigner sur sa politique, cette année, relativement au chômage, ou préfère-t-il aborder cette question sous un autre poste.

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Nous aborderons cette question plus tard sous un autre chapitre.

L'hon. M. MACKENZIE: Sous quel chapitre des crédits? Nous en sommes actuellement au n° 14 du ministère du Travail.

L'hon. M. GORDON: Oui, "administration centrale".

L'hon. M. MACKENZIE: Sous quel article pourrions-nous étudier la politique du Gouvernement relativement au soulagement du chômage?

L'hon. M. GORDON: Pour ce qui intéresse le soulagement du chômage, le Gouvernement étudie présentement ce problème, l'a toujours étudié et l'étudie toujours. Il est très probable que le Parlement en sera saisi sous forme d'une mesure particulière, et non lors de l'étude d'un poste des crédits du ministère du Travail.

L'hon. M. ELLIOTT: Quand la politique du chômage pourrait-elle être étudiée par la Chambre? Plusieurs honorables députés voudraient bien savoir en quoi elle consiste et quand elle sera étudiée.

L'hon. M. GORDON: La politique ou le plan de secours immédiat dépendront en grande mesure de la situation dans laquelle se trouvent les provinces et des demandes de secours qu'elles feront aux autorités fédérales. De ces demandes dépendra en grande mesure la ligne de conduite qu'adoptera le Gouvernement dans l'assistance à leur accorder. Quant aux travaux qui relèvent exclusivement des autorités fédérales, les plans sont présentement à l'étude et le Gouvernement ne leur a pas encore donné une forme assez définie pour les soumettre à la Chambre.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. ELLIOTT: Je désire savoir du ministre s'il peut nous indiquer à peu près la date à laquelle il soumettra ce programme à la Chambre. A l'heure actuelle, je le suppose, les fonds sont fournis aux provinces sans que l'on ait conclu d'accord précis ni fixé la durée des arrangements. Est-ce exact?

L'hon. M. GORDON: Pas du tout. A l'heure actuelle, les fonds sont avancés à toutes les provinces sous le régime de la loi de secours de l'année dernière et la durée de ces arrangements est assez précise. La loi du secours expirera à la fin de l'année financière et les accords avec les provinces en vertu desquels nous leur procurons des secours expireront également à la fin de l'année financière. D'ici là, si les représentations que feront les provinces semblent indiquer la nécessité de continuer à les assister, il faudra alors que la question soit décidée par le Gouvernement et le programme ministériel à cet égard ne sera pas trop retardé; il sera soumis à la Chambre le plus tôt possible.

L'hon. M. ELLIOTT: Si je puis m'exprimer ainsi, voilà des renseignements qui ne sont guère plus précis que la dernière réponse du ministre. Est-il en mesure de nous dire à quelle date nous pouvons espérer être mis au courant de ce programme, car il s'agit d'une question qui intéresse essentiellement un grand nombre de gens à l'heure actuelle. S'il est possible d'éviter la chose—et on peut le faire assurément—l'on ne devrait pas attendre aux dernières heures de la session. Je désire savoir du ministre s'il peut nous donner une idée de la date à laquelle il sera en mesure de communiquer son programme à la Chambre.

L'hon. M. GORDON: A l'heure actuelle, le Gouvernement fédéral, agissant en vertu des accords qu'il a conclus avec les différentes provinces, leur prête tout l'appui et toute l'aide nécessaires afin de leur permettre de faire face à leurs responsabilités constitutionnelles.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Elles les ont perdues.

L'hon. M. LAPOINTE: Il ne leur en reste plus.

L'hon. M. GORDON: Mon honorable ami de Vancouver-Centre fait observer que les provinces ont perdu tous leurs droits constitutionnels.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Au cours de la présente session.

L'hon. M. ELLIOTT: Il ne leur reste plus que leurs dettes.

L'hon. M. GORDON: Chacun pourra former son opinion à cet égard. Pour l'instant, nous continuons d'avancer des fonds sous le